

# CHARTRE DU PARTENARIAT PATIENT AUX HRS

## CONFIDENTIALITÉ



- S'engager à ne divulguer aucune information ou document partagé en séance de travail
- Respecter le devoir de réserve et de discrétion ainsi que le secret médical

## CADRE ORGANISATIONNEL



- Connaître le fonctionnement des HRS
- Respecter son règlement interne
- Adhérer aux valeurs de l'établissement

## CONFIANCE ET BIENVEILLANCE



- Savoir écouter et comprendre des avis différents du sien, reconnaître l'Autre dans sa différence
- Respecter une neutralité lors des échanges
- Vouloir apporter sa contribution à l'amélioration de la prise en soins des patients et de leurs aidants

## ÉTHIQUE ET AUTHENTICITÉ



- Évoluer dans un climat de respect des personnes et des lieux
- S'intéresser aux autres de manière compréhensive et dénuée de jugement
- Savoir prendre soin de soi, pour mieux prendre soin des autres

## ADAPTABILITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ



- Reconnaître les justes compétences de chacun
- Valoriser l'expérience et le vécu d'un parcours de soins
- Tenir compte des obligations et contraintes de chacun

*« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences », F. Dolto*